

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction des Actions Sociales - N° 11.06.2023.90

**Objet : Convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale de CLEON et La Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf - Approbation**

**Date de la convocation : 20 septembre 2023**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 18**

**Nombre de votants : 26**

**PRESENTS :**

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.  
Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.  
Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.  
Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.  
Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.  
Monsieur Infalli DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.  
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.  
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

**ABSENT :**

Monsieur Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER**

**RAPPORTEUR : Hawa HAMIDOU**

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise - 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 - Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Convention de partenariat entre la Ville, le CCAS et la Mission Local d'Elbeuf

**Date de transmission de l'acte :** 02/10/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/10/2023

**Numéro de l'acte :** 11-06-2023-90 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20230928-11-06-2023-90-DE

**Date de décision :** 28/09/2023

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la Communication, de l'Animation, de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi expose que la Ville et le CCAS de CLEON, dans le cadre de leurs politiques d'action sociale envers la jeunesse cléonnaise, souhaitent promouvoir les formations et les qualifications à destination des jeunes ainsi que favoriser l'insertion sociale et professionnelle via une démarche d'accompagnement individuel et / ou collectif des jeunes en voie de décrochage scolaire et / ou de désocialisation et/ ou en quête d'accompagnement professionnel.

Dans ce but, la Ville et le CCAS de CLEON développent des partenariats avec les acteurs, institutionnels ou associatifs, qui œuvrent auprès des jeunes dans les champs de l'insertion sociale et professionnelle et de la lutte contre le décrochage scolaire.

La Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf remplit une mission de service public pour l'orientation, l'insertion professionnelle et sociale et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans. Elle met en œuvre un accompagnement global intégrant toutes les dimensions de la vie quotidienne des jeunes.

Elle est membre du Service Public de l'Emploi, du Service Public de l'Orientation et du Service Public de l'Insertion et Emploi. Elle est inscrite dans le code de l'éducation et assure le pilotage de la Plateforme d'appui aux décrochages (PSAD). Elle met en œuvre les politiques publiques confiées par l'Etat et les collectivités, notamment : le PACEA (droit à l'accompagnement), Le Contrat Engagement Jeune, l'Obligation de Formation pour les moins de 18 ans, le programme régional de formation et de qualification. Elle prescrit les aides à l'emploi. Elle assure la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes. Elle accueille également un Point Ecoute.

Elle propose à tous les jeunes, sans discrimination une offre de service de proximité efficiente et d'égale qualité pour construire un parcours d'insertion cohérent et citoyen en les sensibilisant à leurs droits et devoirs, avec le souci réaffirmé de faire reculer toutes les pratiques discriminatoires.

Elle a vocation à expérimenter et innover dans le champ de la jeunesse pour construire des réponses adaptées. Pour cela, elle crée, développe et anime des réseaux de partenaires, dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.

Elle apporte aux partenaires locaux avec lesquels elle coopère au quotidien, son expertise sur les questions de jeunesse et les éléments d'observation des publics qui sont accompagnés.

Compte tenu des missions développées par la Mission Locale et par le Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention tripartite ci-jointe consistant notamment pour l'année à venir, à :

- Répondre aux besoins des jeunes de 16/25 ans en termes d'insertion professionnelle, accueillis à la Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf et au sein des services de la Ville et du Centre d'Action Sociale de la ville de Cléon.
- Optimiser l'interconnaissance des professionnels et de leurs missions respectives.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)



- Développer la mise en œuvre d'actions partenariales au bénéfice des parcours d'insertion des jeunes accompagnés.

**Considérant :**

- Les termes de la convention de partenariat tripartite ci- proposée entre la Ville de Cléon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf,
- L'intérêt pour les jeunes cléonnais et leurs parents,
- L'intérêt pour les professionnels de ces 3 entités,
- L'avis favorable de la Commission Communication, animation, Insertion, formation et Emploi en date du 6 septembre 2023

Le Conseil Municipal, après délibération,  
et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Cléon, le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale de l'agglomération d'Elbeuf.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

